

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
27 février 2001  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est  
et dans le reste du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 27 février 2001, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Hier, 26 février 2001, le porte-parole du prétendu mouvement de colonisation juive en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a appelé à l'assassinat du Président Yasser Arafat. M. Yehoshua Mor-Yosef a déclaré ce qui suit : « Arafat est un ennemi. Il n'a jamais été un partenaire. Après sept années de guerre et après avoir incité son propre peuple à tuer, nous devons l'assassiner ». Le porte-parole a précisé qu'il exprimait le point de vue du Conseil des colons, association de tutelle des colonies illégales de Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui a établi des liens avec le Ministère israélien de la défense et le Cabinet du Premier Ministre et qui est financée en grande partie par le Gouvernement israélien. Des provocations similaires appelant à l'assassinat du Président Arafat ont également été faites hier par M. Shlomo Filber, Secrétaire général du conseil susmentionné.

La puissance occupante assume l'entière responsabilité pour les actions des colons israéliens qu'elle a illégalement installés dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, ce qui constitue une grave violation de la quatrième Convention de Genève de 1949 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il va sans dire que ces déclarations et les graves conséquences qu'elles pourraient entraîner montrent que la présence illégale et immorale des colons dans le territoire occupé a franchi un nouveau pas dans la provocation et l'hostilité dont le Gouvernement israélien assume l'entière responsabilité.

Comme suite aux lettres que je vous ai adressées entre le 29 septembre 2000 et le 21 février 2001 (A/55/432-S/2000/921; A/55/437-S/2000/930; A/55/450-S/2000/957; A/55/466-S/2000/971; A/55/474-S/2000/984; A/55/490-S/2000/993; A/ES-10/39-S/2000/1015; A/ES-10/40-S/2000/1025; A/ES-10/42-S/2000/1068; A/ES-10/43-S/2000/1078; A/ES-10/44-S/2000/1093; A/ES-10/45-S/2000/1104; A/ES-10/46-S/2000/1107; A/ES-10/47-S/2000/1116; A/ES-10/48-S/2000/1129; A/ES-10/49-S/2000/1154; A/ES-10/50-S/2000/1173; A/ES-10/51-S/2000/1185; A/ES-

10/52-S/2000/1206; A/ES-10/53-S/2000/1247; A/ES-10/54-S/2001/7; A/ES-10/55-S/2001/33; A/ES-10/56-S/2001/50; A/ES-10/57-S/2001/ 101, A/ES-10/58-S/2001/131; et A/ES-10/59-S/2001/156), je tiens à appeler votre attention sur la poursuite de la campagne militaire israélienne contre la population civile palestinienne dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Depuis ma dernière lettre en date du 21 février 2001, trois autres civils palestiniens, dont un enfant de 15 ans, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes (les noms des trois martyrs sont donnés dans l'annexe à la présente lettre). À ce jour, le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation s'élève à 361.

En conclusion, je tiens à souligner la gravité du comportement de la puissance occupante, qui tue et blesse des civils palestiniens dans le cadre de la campagne militaire brutale qu'elle mène dans le territoire palestinien occupé, de sa politique d'assassinat délibéré et de l'escalade de la provocation évoquée plus haut. La communauté internationale devrait accorder la plus grande attention à cette question afin de mettre un terme à ces violations israéliennes et d'assurer la protection du peuple palestinien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document à la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, et du Conseil de sécurité.

L'Observateur permanent  
(Signé) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 27 février 2001,  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces de sécurité israéliennes  
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem  
(du vendredi 23 février au lundi 26 février 2001)**

**Vendredi 23 février 2001**

Raed Mahmoud Hussein Moussa

**Dimanche 25 février 2001**

Mohammed Eissa Al-Jalad

**Lundi 26 février 2001**

Hussam Imad El-Deesy (15 ans)

---